

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 135 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Chistian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Gilles PAGLIUCA - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER - PERREAUT - Henri RUGGERI - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Jean VIARD - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN représenté par Xavier CACHARD - René CANEZI représenté par Gerard PEPE - Pascal CHAIX représenté par Gérard CHENOZ - Eric DI MECO représenté par Maurice TALAZAC - Frédéric DUTOIT représenté par Christine ORTIZ - Albert GUIGUI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Corinne LEGAL représentée par Jean BRUNEL - Antoine LORENZI représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Benoît PAYAN - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Myriam SALAH-EDDINE représentée par Henri RUGGERI - Gérard SBAGIA représenté par Robert HABRANT - Jean-Louis TIXIER représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Martine VASSAL représentée par Laure-Agnès CARADEC - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine ROUZAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE - Jean-Claude GAUDIN - Mourad KAHOU - Martine MATTEI - Frédéric OUNANIAN.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

POR 001-943/08/CC

**■ Contrat de délégation de service public pôle multisports nautiques, école de pêche sportive, accueil de grands événements, école de voile et de glisse attribué à l'YCPR Port de la Pointe Rouge à Marseille - Approbation de l'avenant n° 1
DIPOR 08/2048/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le contrat de délégation de service public « *pôle multisports nautiques, école de pêche sportive, accueil de grands événements, école de voile et de glisse* » attribué à l'YCPR sur le port de Pointe Rouge a pris effet le 1^{er} janvier 2007.

Ce contrat prévoit en son article 17 que le délégataire doit la délivrance des fluides et d'énergies aux usagers.

L'article 18-1 prévoit par voie de conséquence que le délégataire perçoit auprès des usagers du port titulaire d'un poste à flot sur le périmètre délégué, les sommes correspondant à la délivrance des fluides et des énergies

La distribution d'électricité sur l'ensemble des pannes et quais est desservie par un seul réseau et comptabilisée par un seul compteur. Ainsi, aucune facture n'est émise au nom du délégataire « l'YCPR ». C'est la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole titulaire du compte auprès d'EDF qui règle l'intégralité de la facture.

Des travaux de dédoublement des réseaux seront programmés sur les années à venir. En effet leur coût deux cent milles euros (200 000 €) et leur complexité n'ont pas permis pour l'instant leur réalisation.

Il convient de remédier à cette situation pour permettre à l'YCPR de s'acquitter de la consommation d'électricité de ses usagers à compter de l'année 2007 jusqu'à la réalisation des travaux permettant d'individualiser la consommation de l'YCPR.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer un avenant au contrat prévoyant que l'YCPR remboursera à la Communauté Urbaine sa part de consommation d'électricité au prorata du nombre de postes à flot qu'elle détient dans le port de la Pointe Rouge sur la base des factures EDF reçues par MPM au cours d'une année pour la consommation d'électricité sur les pannes et quais.

A titre indicatif la consommation est d'environ trente cinq milles euros (35 000 €) par an, l'YCPR dispose de 715 postes sur 1200.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Ports Maritimes ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est compétente de plein droit en matière de gestion des ports de plaisance ;
- Que l'YCPR est délégataire de service public sur le port de la Pointe Rouge et qu'à ce titre, il perçoit de ses usagers une redevance d'occupation du plan d'eau incluant la délivrance des fluides ;
- Qu'il n'existe pas de compteur permettant d'individualiser la consommation d'électricité de l'YCPR sur les pannes et quais du port de Pointe Rouge ;
- Que la Communauté urbaine s'acquitte de l'intégralité de la facture d'électricité ;
- Qu'il convient d'adopter un avenant permettant à l'YCPR de s'acquitter depuis la prise d'effet du contrat de délégation de service public.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'avenant ci-annexé relatif au remboursement par l'YCPR de la consommation d'électricité au prorata du nombre de postes à flots détenu dans le Port de la Pointe Rouge.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer ledit avenant et ses annexes.

Article 3 :

Les recettes correspondantes seront constatées au budget annexe des ports - Nature 757 redevance versées par les fermiers et concessionnaires.

Pour Visa et Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Ports de plaisance – Ports de Commerce-
Aéroport
Et Vice-Président des Ports

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Claude PICCIRILLO

Eugène CASELLI